

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Tel: 5517 700

Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-troisième session ordinaire
19 – 23 mai 2013
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/792(XXIII)
Original : français

RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL SUR LES CANDIDATURES

I. INTRODUCTION

1. Le Comité Ministériel sur les candidatures africaines au sein du Système International s'est réuni, en sa vingt-troisième Session ordinaire, les 22 et 23 mai 2013, à Addis-Abeba (Ethiopie), sous la présidence de S.E. Hon. Sam KUTESA, Ministre des Affaires étrangères, de la République d'Ouganda.

2. Après avoir ouvert la séance et satisfait au protocole d'usage, le Président s'est félicité de la confiance placée en son pays l'Ouganda, pour diriger cet important comité et s'est engagé à remplir le devoir de sa tâche conformément aux règles de procédures du comité.

3. Il a ensuite présenté les points inscrits à l'ordre du jour de la session avant de donner la parole au représentant du Département des affaires politiques pour présenter le rapport sur l'état de mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.757 (XXII), ainsi que les nouvelles candidatures africaines au sein du système international sur lesquelles le Comité ministériel devait, après examen, faire des recommandations appropriées à la 23^{ème} session ordinaire du Conseil Exécutif.

II. PARTICIPATION

4. Les Etats ci-après, membres du Comité étaient présents: Algérie, Angola, Afrique du Sud, Bénin, Burundi, Cameroun, Djibouti, Gambie, Malawi, Maurice, Sénégal, Sierra Léone, Tchad, Tunisie et Ouganda.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. L'ordre du jour suivant a été adopté par le Comité :

- (i) Mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.775 (XXII) ;
- (ii) Examen des candidatures africaines aux postes dans le système international ;
- (iii) Questions diverses.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION EX.CL/Dec.775 (XXII)

6. Le Comité a pris note de l'état de mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.757 (XXII) sur les candidatures africaines endossées lors de la session de janvier 2013 à Addis Abéba (Ethiopie) et a formulé des observations sur la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant d'assurer le suivi et la mise en œuvre effective des décisions sur les candidatures. Le Conseil a souhaité que ces mécanismes et mesures prennent également en charge la faible mobilisation africaine autour des candidatures endossées par le Conseil ainsi que les cas de candidatures individuelles concurrentes à celles endossées par le Conseil Exécutif.

7. Le Comité a également requis que la Commission adresse une lettre aux quatorze membres du groupe africain du Conseil exécutif de l'UNESCO pour un soutien à la candidature de l'Ambassadeur Rachad FARAH de Djibouti au poste de Directeur général de l'UNESCO, conformément à la Décision du Sommet de janvier 2013. Il a, en outre, demandé que cette démarche soit étendue aux autres candidatures africaines endossées antérieurement y compris celle de l'Ile Maurice au poste de membre du Conseil exécutif de l'UNESCO.

8. Les Etats membres ont été invités à soumettre rapidement leurs contributions à l'amendement du Règlement Intérieur du Comité Ministériel sur les candidatures, afin de répondre adéquatement aux préoccupations exprimées plus haut.

V. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

9. Le Comité a approuvé les candidatures suivantes :

- (i) **au poste de membre du Comité des Nations Unies contre la Torture** la candidature de Mme Violet Awori de la République du Kenya, au cours des élections qui auront lieu à Genève, en octobre 2013 ;
- (ii) **au poste de membre du Comité des Nations Unies pour l'Élimination de la Discrimination raciale**, au cours des élections qui auront lieu à New York, le 3 juin 2013, la candidature de M Nouredine Amir de la République Algérienne Démocratique et Populaire ; la candidature de Madame Kindéna Hohoueto de la République Togolaise et la candidature de l'Honorable Juge Yeung Kam John Yeung Sik Yuen de la République de Maurice ;
- (iii) **au poste de membre de l'Organe Internationale de Contrôle des Stupéfiants**, la candidature de Dr Flore Ndembiyembe de la République du Cameroun, au cours des élections qui auront lieu en avril 2014 ;
- (iv) **au poste de membre du Conseil exécutif de l'Organisation internationale de l'aviation civile (ICAO)**, la candidature de la République Unie de Tanzanie ; la candidature de la République d'Afrique du Sud ; et la candidature de la République Arabe d'Égypte, au cours des élections qui se dérouleront lors de l'Assemblée générale de l'ICAO à Montréal, Canada en Septembre/octobre 2013 ;
- (v) **au poste de membre de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)**, la candidature de la République d'Afrique du Sud ; et celle de la République Arabe d'Égypte, au cours des élections qui auront lieu en novembre 2013 à Londres, Grande Bretagne ;
- (vi) **au poste de membre du Comité du Patrimoine Mondial** la candidature de la République Unie de Tanzanie, durant les élections qui auront lieu à Paris, France, en novembre 2013 ;

- (vii) **au poste de membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies, la candidature de la République Fédérale du Nigéria** pour la période 2014-2015, au titre de la région de l'Afrique de l'Ouest, au cours des élections qui auront à New York, en octobre 2013 ;
- (viii) **au poste de membre du Conseil Exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), la candidature de la République d'Afrique du Sud ; de la République Arabe d'Egypte et de la République Algérienne, démocratique et populaire** au cours des élections qui auront lieu en octobre 2013 à Paris, France ;
- (ix) **au poste de Vice-Président de l'Assemblée générale des Nations unies,** les candidatures de la République du Botswana ; de la République du Cameroun ; de la République de Guinée et de la République du Togo, au cours de la 68^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies lors des élections qui se tiendront le 14 juin 2013 dans le cadre des six (6) sièges alloués à l'Afrique dont deux (2) restent à pouvoir par les régions de l'Est et du Nord ;
- (x) **au poste de membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2014-2016,** les candidatures de la République Algérienne démocratique et populaire ; de la République de Namibie, de la République d'Afrique du Sud ; et de la République du Soudan du Sud au cours des élections qui auront lieu en novembre 2013 durant la 68^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies ;
- (xi) **au poste de membre du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la période 2014-2017,** la candidature de la République Arabe d'Egypte au cours des élections prévues lors de la 38^{ème} conférence de la FAO en juin 2013 à Rome, Italie ;
- (xii) **au poste de Président du Conseil des Droits de l'Homme en 2014,** la candidature de la République du Gabon au cours des élections qui auront lieu en décembre 2013 ;
- (xiii) **au poste de membres du Conseil économique et social pour la période 2014-2017,** les candidatures de la République du Botswana ; de la République du Congo ; de la République démocratique du Congo et de la République du Togo ;
- (xiv) **au poste de membres du Conseil d'Administration de l'ONU-Femmes** pour la période 2014-2017, les candidatures de la République de Guinée équatoriale ; de la République du Sénégal ; de la République d'Afrique du Sud ; de la République du Togo et de la Somalie.

10. **S'agissant du poste de Président de la 69^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour la période 2014-2015, les consultations se poursuivent entre** la République du Cameroun et la République d'Ouganda. Le Cameroun a informé le Comité qu'il fera une annonce au Conseil exécutif à ce sujet ;

11. Le Comité a décidé de renvoyer à la session de janvier 2014, la candidature de Dr. Matshidiso Moeti de la République du Botswana, au poste de Directeur Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au cours des élections qui auront lieu en septembre 2014 à Cotonou, Bénin.

12. Le Comité ayant pris acte de la nomination par le Secrétaire général des Nations Unies de Dr. Mukhisa Kituya du Kenya au **poste de Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)**, n'a pas examiné la candidature de M. Felix Mutati la République de Zambie.

VI. QUESTIONS DIVERSES

13. Le Comité a demandé aux Etats membres et à la Commission d'œuvrer ensemble pour une révision rapide du règlement intérieur du Comité ministériel sur les candidatures afin d'apporter des corrections nécessaires aux insuffisances enregistrées.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2013

Rapport du comite ministeriel sur les candidature

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3334>

Downloaded from African Union Common Repository